



INTERPOL

NUMÉRO 20 | AOÛT 2022

SIPAO

LETTRE D'INFORMATION



M. Richard GOTWE
Chef du Programme SIPAO

ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

La période d'exécution de la phase actuelle du Programme SIPAO que nous désignons « WAPIS 3EDF », démarrée en novembre 2017 et censée s'achever en juin 2022, vient d'être étendue à novembre 2023, soit 17 mois additionnels. Ceci, pour nous permettre d'atteindre les résultats et les objectifs escomptés du Programme. Je voudrais remercier ici la Commission de l'Union européenne et la Commission de la CEDEAO pour leur confiance renouvelée et leur engagement continu dans le Programme SIPAO.

Nous avons ainsi devant nous 17 mois supplémentaires qui peuvent sembler longs, mais face aux nombreux défis que nous devons encore relever, ceux-ci vont certainement passer très vite. Nous, équipe SIPAO et les pays bénéficiaires, devons alors intensifier notre engagement et notre détermination à mettre en œuvre les actions requises pour faire du système SIPAO un outil au service quotidien des acteurs chargés de l'application de la loi.

Avec la mise en opération des Centres de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, il ne nous reste plus que quatre pays à rendre opérationnels : le Cap-Vert, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Liberia.

Pour cette nouvelle phase que nous entamons, en mettant particulièrement l'accent sur l'expansion dans les pays du système au-delà des DACORE et sur l'accompagnement au changement, permettez-moi de m'arrêter un peu sur la qualité des données enregistrées dans le SIPAO. En effet, ce système, outre son existence matérielle, doit être un outil de confiance et fiable reconnu par tous les acteurs. Pour ce faire, les opérateurs de saisie, les validateurs, les administrateurs informatiques et les responsables des DACORE doivent scrupuleusement jouer leur partition dans les limites de la loi et conformément au guide et aux procédures de gestion de la qualité du SIPAO. Les responsables des services chargés de l'application de la loi qui ont sous leur tutelle le fonctionnement et l'utilisation du système, sont invités à en faire une préoccupation de tous les jours.

Pour notre part, nous continuerons à accompagner les pays par des sessions de formation sur la qualité des données, la rédaction et la mise en œuvre des manuels de procédures.

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	2
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4
LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME	6



Ce programme est financé par l'Union européenne

○—○ Toujours dans la dynamique du renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi des pays de l'Afrique de l'Ouest, dans leur effort de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, la mise en œuvre du projet AFIS ou FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales), qui est une composante du Programme WAPIS, a été lancée. La première phase relative à l'évaluation des pays a été menée par CIVIPOL, notre partenaire dans ce projet.

Je voudrais remercier l'ensemble des pays pour leur soutien et leur accompagnement au cours de ces visites. Le rapport d'évaluation de chaque pays a été présenté et discuté lors du premier comité de pilotage du Projet tenu en visioconférence le 21 juillet 2022. Les conclusions de ce comité de pilotage seront diffusées incessamment.

À LA UNE

L'inauguration du Centre d'Information Policière du Togo (CIPT), un atout majeur face aux défis de la criminalité organisée transnationale et du terrorisme

Le gouvernement du Togo, représenté par son ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Général Damehane YARK, a procédé le vendredi 29 avril 2022, à l'inauguration du Centre d'Information Policière du Togo (CIPT), sis à l'annexe du ministère de l'Intérieur et de la Protection Civile.

Le Chef de coopération de la Délégation de l'Union européenne, M. Hugo VAN TILBORG, le Représentant résident de la CEDEAO au Togo, S.E.M. BARROS Bacar Banjai, ainsi que le Directeur appui opérationnel et analyse d'INTERPOL, M. Cyril GOUT, le Chef du Programme SIPAO, M. Richard GOTWE, des Ambassadeurs basés à Lomé et plusieurs responsables des services chargés de l'application de la loi au Togo ont également pris part à cette cérémonie.

Le CIPT est le centre national de collecte et d'enregistrement de données de police, qui sera chargé au niveau national de la gestion du Système d'Information Policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO). Ce centre jouera un rôle de catalyseur pour le renforcement de la sécurité et des synergies entre

les agences chargées de l'application de la loi dans le pays, en les réunissant dans le processus de collecte, stockage et partage de données de police aux niveaux national, régional et mondial, via le canal de communication sécurisé I-24/7 d'INTERPOL. Le CIPT facilitera ainsi le travail au quotidien des agents en première ligne dans le cadre d'enquêtes criminelles, mais aussi dans le traitement des mouvements de personnes et des biens aux points de passage frontaliers.

Le CIPT de Lomé est le 9^{ème} centre national de données qui devient opérationnel dans le cadre du SIPAO en Afrique de l'Ouest, après le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Nigeria.



Coupure du ruban par le Ministre de l'Intérieur et de la Protection Civile lors de l'inauguration du CIPT, Lomé (Togo), 29 avril 2022

Le Sénégal renforce son architecture sécuritaire avec la mise en place du CREDIPOL

Le Programme SIPAO a franchi une étape cruciale au Sénégal avec l'inauguration du Centre de Recueil et d'Enregistrement des Données et Informations Policières (CREDIPOL) à Dakar le 17 mai 2022.

Cette cérémonie, présidée par le Directeur de Cabinet du ministre de l'Intérieur s'est déroulée avec la participation de Madame la chargée de la coopération de la délégation de l'Union Européenne, de Monsieur le Directeur Général de la Police nationale, du Chef du Programme SIPAO, ainsi que de plusieurs responsables des services chargés de l'application de la loi et des ambassadeurs des états membres de la CEDEAO basés au Sénégal.

Concluant la série d'allocutions, le Directeur du Cabinet du ministre de l'Intérieur a affirmé que le Programme SIPAO était une aubaine pour le pays, car il renforcera considérablement les efforts de coopération régionale et mondiale en matière de sécurité. Il a enfin souligné l'importance du Programme pour son ministère et, par extension, pour le Sénégal.

L'inauguration a été suivie de la 1ère réunion du Comité national SIPAO, en vue de définir les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du Programme.



Coupure du ruban par le Directeur de Cabinet du ministre de l'Intérieur lors de l'inauguration du CREDIPOL, Dakar (Sénégal), 17 mai 2022

Le CREDIPOL de Dakar est le 10ème centre national de données qui devient opérationnel dans le cadre du SIPAO en Afrique de l'Ouest, après le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Togo.

Le 1^{er} Comité de pilotage et de coordination du Projet FAED/AFIS prend des décisions importantes dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

La première réunion du Comité de pilotage et de coordination du Projet AFIS ou FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales) s'est tenue le 21 juillet 2022 en visioconférence.

La réunion, co-présidée par les représentants de l'Union européenne et de la Commission de la CEDEAO, s'est déroulée en présence des représentants d'INTERPOL et de CIVIPOL.

Les délibérations ont porté sur l'étude de faisabilité réalisée par CIVIPOL, les recommandations de mise en œuvre dans chaque pays et les prochaines étapes du Projet AFIS. À l'issue de la réunion, des recommandations ont été formulées dont notamment la sélection, sur la base de critères prédéfinis, des trois (3) pays pilotes qui bénéficieront de la mise en œuvre de l'AFIS.



Réunion du comité du Projet AFIS, 21 juillet 2022

Quant aux autres pays de la CEDEAO et la Mauritanie non sélectionnés, ils bénéficieront d'un appui technique pour renforcer ou mettre à jour leur AFIS existant ou encore les préparer à accueillir un AFIS dans un futur proche.

Des missions stratégiques, conduites conjointement par UE-INTERPOL-CEDEAO pour jeter les bases du lancement de l'implémentation de l'AFIS, sont prévues dans les pays pilotes dans les prochaines semaines.

Pour rappel, le Projet AFIS, financé par l'Union européenne (15 millions d'euros), a démarré le 1er mars 2022 :

- Le Projet AFIS est pluriannuel (2022 - 2024) et a vocation à renforcer la capacité des services chargés de l'application de la loi, des pays de l'Afrique de l'Ouest, dans leur lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.
- Le Projet AFIS est mis en œuvre par INTERPOL et CIVIPOL avec l'appui politique et stratégique de la CEDEAO.
- Le Projet AFIS s'adresse à tous les États membres de la CEDEAO ainsi qu'à la Mauritanie.
- INTERPOL, poursuivant ainsi son objectif de relier les polices pour rendre le monde plus sûr, accompagnera les pays pour une amélioration des échanges de données biométriques aux niveaux national et international.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La chaîne pénale au Niger se met au diapason et bénéficie d'une formation à l'utilisation du SIPAO.

Le Programme SIPAO a mené une mission au Niger du 20 au 24 juin marquée entre autres par la première session de formation des magistrats et des personnels de justice sur l'utilisation du système SIPAO.

Ce sont en effet cinq greffiers du Tribunal de Grande Instance de Niamey, un substitut du procureur de Niamey, un juge d'instruction, un magistrat en poste à l'Unité de Lutte contre le Trafic des Personnes, un magistrat de la Direction des Affaires Pénales et des Grâces qui ont participé à cette première session de formation. Le SIPAO va être un élément fondamental dans les échanges d'informations entre les acteurs de la chaîne pénale pour une bonne administration de la justice et le renforcement de l'état de droit.

En marge de cette formation, dans l'optique de renforcer les synergies avec d'autres programmes et organisations internationales, des réunions se sont déroulées avec le PNUD



Formation des magistrats à l'utilisation du SIPAO, Niamey (Niger), 24 février 2022

qui a marqué sa disponibilité à accompagner une extension du SIPAO au Ministère de la Justice. Cet accompagnement sera aussi donné par l'OIM dans le cadre de la connexion des postes frontières.

Le Programme SIPAO au cœur des discussions à la Commission de la CEDEAO.

La 36^{ème} session ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO au niveau des ambassadeurs s'est tenue le 24 juin 2022 à Abuja, dans la République fédérale du Nigeria. La réunion était présidée par S.E. Rashid Bawa, Haut-

CEDEAO ou leurs représentants dûment mandatés des États membres de la CEDEAO.

La 48^{ème} session ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité au niveau ministériel s'est tenue le 29 juin 2022 à Accra, au Ghana. La réunion a été présidée par l'Honorable Shirley Ayorkor Botchwey, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, et Présidente du Conseil de Médiation et de Sécurité au niveau ministériel. Cette réunion s'est également déroulée en présence des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité nationale des États membres de la CEDEAO.

Ces sessions avaient pour objet d'examiner la situation politique et sécuritaire dans la région. La mise en œuvre du Programme du Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO) était un dossier prioritaire à l'ordre du jour.



36^{ème} réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, Abuja, au Nigeria, 24 juin 2022

Commissaire du Ghana au Nigeria et auprès de la CEDEAO, et Président du Conseil de Médiation et de Sécurité au niveau des ambassadeurs. Cette session s'est déroulée en présence des ambassadeurs accrédités auprès de la Commission de la

M. Richard Gotwe était représenté par le Coordinateur du Programme SIPAO au sein de la Commission de la CEDEAO, Dr Mohamed Yansaneh. Une fois les présentations et discussions initiales achevées, le Conseil a salué les États membres et

INTERPOL pour leur collaboration efficace dans la mise en œuvre du Programme, a remercié l'Union européenne pour son appui financier et a fait des recommandations aux différentes parties prenantes :

La Commission de la CEDEAO, les États membres et INTERPOL sont invités à :

- I. étendre le SIPAO au-delà des zones capitales à tous les postes de contrôle aux frontières terrestres, aériennes et maritimes officielles des États membres de la CEDEAO, et œuvrer conjointement à l'identification et la sécurisation des autres instruments de financement en vue de soutenir ladite extension ;
- II. poursuivre l'implication des représentants de la CEDEAO dans les pays bénéficiaires, notamment durant les visites stratégiques, et intégrer le Programme SIPAO à l'ordre du jour des réunions concernant la sécurité et le système judiciaire chaque fois que cela est possible ;
- III. prendre toutes les mesures nécessaires pour évaluer les prérequis juridiques, opérationnels et techniques qu'implique l'établissement d'un mécanisme d'échange

régional des données, à savoir l'organisation d'un atelier dédié avec l'appui d'INTERPOL et la rédaction du cadre réglementaire requis en vue de son adoption par les États membres de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO est incitée à :

- IV. exhorter les pays participants à honorer leurs engagements relatifs à la pérennisation du Système SIPAO.

Les États membres sont encouragés à :

- V. adopter le cadre juridique et opérationnel adéquat, y compris la législation en matière de protection des données à caractère personnel ;
- VI. désigner, déployer et fidéliser le personnel compétent au niveau national ;
- VII. allouer une ligne budgétaire au fonctionnement du système au niveau national.

La Conférence régionale africaine d'INTERPOL plébiscite le SIPAO et salue les avancées du Programme.

La 25^{ème} Conférence régionale africaine d'INTERPOL s'est tenue à Cotonou au Bénin du 28 au 30 juin 2022 en présence du Secrétaire d'INTERPOL, M. Jürgen Stock et devant un parterre d'experts de la sécurité en Afrique.

S'agissant des défis actuels, les délégués ont discuté de multiples questions d'ordre sécuritaire dont notamment le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité financière et la corruption, ainsi que la traite des êtres humains et la piraterie maritime.

Outil contribuant à renforcer le partage d'information et à rendre plus efficaces les activités opérationnelles dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, le SIPAO a été plébiscité par l'assemblée et a été érigé en modèle devant être répliqué dans les autres régions d'Afrique pour un meilleur maillage sécuritaire du continent. Des recommandations dans ce sens ont été adoptées par les délégués de cette conférence.

Il est important de rappeler les recommandations prises au cours de cette conférence :

- Utilisation accrue du réseau mondial d'INTERPOL, I-24/7 et d'autres capacités, pour échanger des informations sur les affaires de criminalité financière transnationale ;
- Conception et élaboration d'un cadre de coordination régionale pour améliorer l'interopérabilité de la cybercriminalité et renforcer la coopération en vue d'opérations conjointes contre la cybercriminalité ;

- Élargissement de l'accès au réseau d'INTERPOL au-delà des bureaux centraux nationaux (B.C.N.) afin de renforcer le soutien aux programmes de l'Union africaine.

Ce sont plus 120 hauts responsables de la Police de 29 pays qui ont participé à l'événement.

La 26^{ème} Conférence régionale africaine d'INTERPOL se tiendra en Angola.

Plusieurs services chargés de l'application de la loi, dont la Police et la Gendarmerie ont été représentés au cours de cette formation.



Présentation du Programme SIPAO au cours de la Conférence, Cotonou (Benin), 29 juin 2022

LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME

Le Sénégal a rejoint le programme SIPAO en novembre 2017 dans le cadre de la 3^{ème} phase du Programme SIPAO. Le pays a signé le protocole d'accord et entrepris les actions nécessaires à la mise en œuvre du système au niveau national. Afin de mettre en lumière l'excellence de la collaboration entre nos deux entités, M. Modou BOP, Directeur du Centre de Recueil et d'Enregistrement des Données et Informations Policières (CREDIPOL), s'est confié à nous dans le cadre de la présente édition de la Lettre d'information et nous a fait part de quelques réflexions.



Commissaire Divisionnaire, Modou BOP, Directeur du Centre de Recueil et d'Enregistrement des Données et Informations Policières (CREDIPOL)

1. Pouvez-vous vous présenter ? Depuis quand travaillez-vous à la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO ?

Je me nomme MODOU BOP. Je suis Commissaire de Police Divisionnaire au sein de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) sénégalaise. Depuis le 12 janvier 2022, sur proposition de M. le ministre de l'Intérieur qui a très tôt compris les enjeux et l'importance du SIPAO qui est un outil efficace dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, M. le Président de la République m'a nommé au poste de Directeur du Centre de Recueil et d'Enregistrement des Données et Informations Policières (CREDIPOL) du Sénégal par décret n° 2022-78 du 12 janvier 2022. Auparavant j'occupais le poste de Commissaire spécial de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIDB) de Diass. Depuis ma nomination, j'ai eu l'honneur de suivre avec beaucoup d'intérêts tant la mise en œuvre que la mise en application du programme SIPAO. La réussite de ce programme au Sénégal résulte certes de la volonté politique des autorités, mais également de l'abnégation de toutes les parties prenantes (chefs des services d'application de la

loi, personnes ressources dont point focal national, experts juridiques et techniques locaux et ceux d'INTERPOL) qui n'ont ménagé aucun effort pour la réalisation de ce nouvel outil dans l'architecture sécuritaire du pays.

2. Quels ont été le point de départ et les différentes étapes de la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO au Sénégal ?

Depuis la signature du protocole d'accord entre le gouvernement du Sénégal et INTERPOL le 19 juin 2019, définissant le cadre juridique régissant la mise en œuvre du SIPAO dans notre pays, plusieurs actes ont été posés, à savoir :

- > la nomination d'un point focal SIPAO, d'un expert informatique et d'un expert Juridique ;
- > la délibération de la commission de protection des données à caractère personnels portant avis sur la création d'un comité national SIPAO, du CREDIPOL et d'une base de données automatisée des informations policières, le 15 janvier 2021 ;

- > la création du Centre de Recueil et d'Enregistrement des Données et Informations Policières (CREDIPOL/DACORE) ainsi qu'une base de données automatisée de ces dites informations par décret 2021-1213 du 29 septembre 2021 ;
- > la signature de l'arrêté fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité national de supervision SIPAO par le ministre de l'Intérieur, le 12 octobre 2021 ;
- > la nomination par décret N° 2022-78 du 12 janvier 2022, du Directeur du Centre DACORE ;
- > la tenue de la première session de formation du Personnel du DACORE à l'utilisation du Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest, pendant la période du 7 au 18 mars 2022 ;
- > la deuxième session de formation du personnel du DACORE du 28 mars au 8 avril 2022 portant sur la formation des formateurs du SIPAO ;
- > la mise à disposition effective du personnel policiers et gendarmes pour les besoins des DACORE, par décision respectivement du ministre de l'Intérieur et des Forces Armées ;
- > la Présentation du Programme SIPAO aux acteurs de la justice le 10 mars 2022 ;
- > la signature, le 8 avril 2022, de l'accord d'inter connectivité entre le Bureau Central National d'Interpol/Sénégal et le DACORE devant permettre l'octroi de l'accès direct au système d'information d'Interpol ;
- > le déploiement du personnel au siège SIPAO Sénégal sis à SICAP foire, le 8 Avril 2022 ;
- > la visite des experts en Informatique du SIPAO dans la période du 3 au 6 mai 2022 ;
- > le DACORE du Sénégal (ainsi que sa base de données automatisée des Informations policières), créé par décret N° 2021-1213 du 29 septembre 2021, est finalement inauguré le 17 mai 2022.

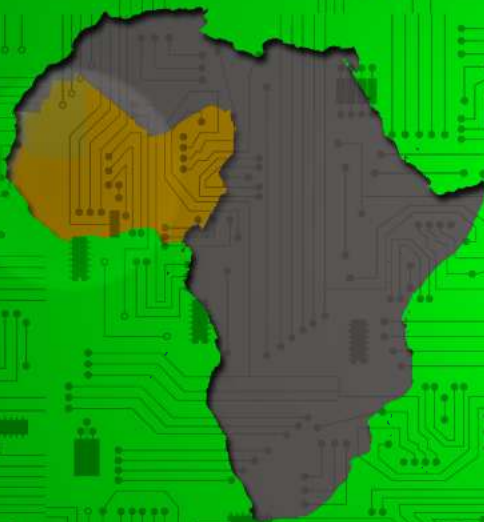
3. Que représente le SIPAO dans l'architecture sécuritaire au Sénégal ?

Le SIPAO occupera une place importante dans l'architecture sécuritaire du Sénégal puisqu'il permettra de fournir immédiatement aux services d'enquête les renseignements utiles sur les antécédents judiciaires de toute personne poursuivie, mais aussi de retrouver les personnes recherchées, des armes, des véhicules et d'autres objets d'intérêt pour les enquêteurs. À travers des statistiques sur le niveau de criminalité, le SIPAO permettra également aux autorités compétentes de prendre des mesures appropriées.

4. Quels conseils donneriez-vous aux autres pays qui participent au programme WAPIS-SIPAO ?

Je recommande aux autres pays de faire du Programme WAPIS-SIPAO, qui demeure un choix d'excellence pour faire face à la recrudescence des crimes tels que le trafic de migrants, le trafic de drogue et le terrorisme international, une priorité dans l'architecture sécuritaire des pays respectifs. En effet, sans un échange efficace d'informations policières au sein de la région, ainsi qu'entre la région et le reste du monde, aucune stratégie de répression ne peut s'attaquer efficacement à ces menaces.

Je ne saurais terminer sans exprimer ma reconnaissance à ma hiérarchie sur le choix porté sur ma modeste personne pour diriger ce centre hautement stratégique. J'adresse mes remerciements à l'Union européenne, la CEDEAO et tous les partenaires impliqués dans la réalisation de cet important programme.



INTERPOL

CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int

www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).